



Concertation
8 jan. > 18 fév.
2024

DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE ET REGISTRE D'EXPRESSION

Réalisation d'une liaison cyclable
inter-rives entre la Bâtie
(Saint-Ismier) et le Versoud





Sylvain LAVAL

Président du SMMAG,
Syndicat Mixte des Mobilités de
l'Aire Grenobloise

Édito

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) regroupe la Métropole grenobloise, la Communauté de communes du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Département de l'Isère. Il a en charge l'organisation des déplacements et il doit répondre aux besoins de toutes les mobilités pour l'ensemble des habitants de l'aire grenobloise. Le SMMAG est engagé dans une politique de multimodalité ambitieuse avec un objectif clair : favoriser le changement de mode de déplacement des habitants du grand territoire en leur proposant des solutions simples et efficaces pour sortir des congestions, diminuer la pollution, gagner du temps de trajet et sortir de l'autosolisme. C'est pourquoi le SMMAG investit pour l'avenir, notamment dans le Grésivaudan. Dans la continuité de la réalisation du Pôle d'Échange Multimodal de La Bâtie, le SMMAG porte le projet de création d'une liaison cycle inter-

rives dont l'objectif est d'encourager et de sécuriser l'usage du vélo entre le quartier de La Bâtie (Saint-Ismier) et la zone d'activités « Grande Île » (Le Versoud), en permettant notamment le franchissement sécurisé de l'Isère via une passerelle réservée aux modes actifs.

Cette liaison présente des enjeux importants : pour les déplacements quotidiens domicile-travail, notamment en proximité de la gare de Lancey, et pour les déplacements de loisirs, en connexion avec la voie verte Belle Via le long de l'Isère. Ce projet est identifié par le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables adopté par le SMMAG en novembre 2023.

Dans le cadre de la concertation, vous êtes aujourd'hui invités à vous exprimer sur ce projet d'avenir, afin d'améliorer nos déplacements au quotidien.

Sylvain Laval,
Président du SMMAG

Sommaire

- 5** CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DU PROJET
- 6** LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET LES PROJETS CONNEXES
- 9** LE CHOIX DE L'ITINÉRAIRE
- 11** L'ITINÉRAIRE RETENU
- 12** LA DÉMARCHE DE CONCERTATION
- 13** LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET
- 14** REGISTRE D'EXPRESSION

CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DU PROJET

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) a pour ambition de faciliter les alternatives à l'usage individuel de la voiture, en améliorant l'attractivité des transports en commun, du vélo, de la marche et du covoiturage. L'ensemble des actions menées par le SMMAG s'inscrit en cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire du Grésivaudan est marqué par un développement urbain concentré dans la vallée, entre les massifs de Chartreuse et de Belledonne, et par une croissance de l'emploi particulièrement dynamique.

La part modale de la voiture est en baisse sur le territoire. La voiture représente aujourd'hui 68% des déplacements des habitants du Grésivaudan, contre 75% des déplacements en 2002. Cependant, 81% des déplacements domicile-travail réalisés par les habitants du Grésivaudan se font en voiture contre 2% à vélo et 6% à pied.

Un secteur contraint pour les modes actifs

L'A41, les voies ferrées et l'Isère constituent des barrières aux déplacements Est-Ouest, inter-rives. Les ponts qui permettent de franchir ces obstacles sont pour la plupart dotés de profils routiers, voire autoroutiers, peu confortables pour les piétons et les

cyclistes. Seuls 4 franchissements inter-rives existent aujourd'hui pour les modes actifs (piétons et cycles).

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) souhaite améliorer l'offre de mobilité par la création d'une liaison cyclable inter-rives entre la Bâtie (Saint-Ismier) et la zone d'activité du Versoud.

Réaliser une voie sécurisée pour les modes actifs reliant le PEM de la Bâtie à la ZA « Grande Île » en franchissant l'Isère.

Le projet vise à améliorer l'accessibilité des pôles structurants depuis chaque rive, entre les communes de Saint-Ismier et du Versoud. Cette liaison permettra de relier le pôle d'échange multimodal (PEM) de La Bâtie, la zone d'activité « La Grande Île » et la voie verte régionale Belle Via, en franchissant l'A41 et l'Isère.

La réalisation de cet itinéraire cyclable inter-rives doit donc permettre :

- D'améliorer l'offre de mobilité.
- D'assurer une continuité cyclable sécurisée reliant le Pôle d'Échange Multimodal de la Bâtie aux aménagements cyclables de la zone d'activité « Grande Île », notamment pour les trajets domicile-travail.
- Aux cyclistes et piétons de franchir l'Isère en sécurité.

LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET LES PROJETS CONNEXES

Aménagement du Pôle d'échange multimodal (PEM) de la Bâtie

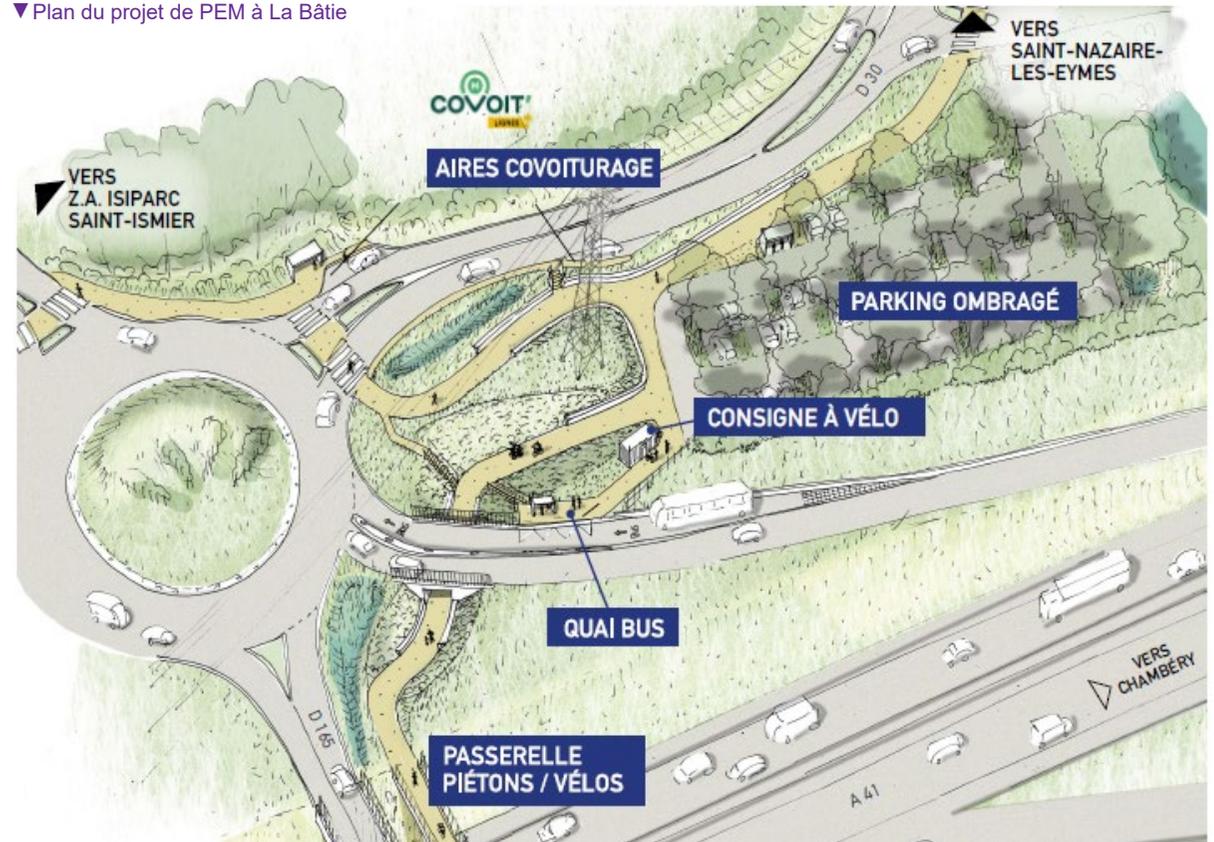
Le SMMAG aménage actuellement le secteur autour de l'échangeur autoroutier de la Bâtie pour les transports collectifs, les cycles, les piétons et le covoiturage.

Le futur PEM a pour objectif de faciliter le report des déplacements des riverains de Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Ismier et des communes alentours, vers des formes de mobilités plus vertueuses (transports en commun, vélo, covoiturage) en articulant les différents services entre eux.

La réalisation d'une passerelle dédiée réservée aux piétons et aux cyclistes au-dessus de l'A41 est en cours au niveau du giratoire. Elle devrait être mise en service courant 2024.

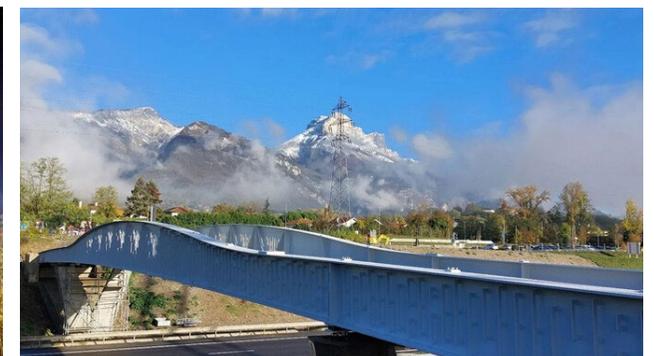
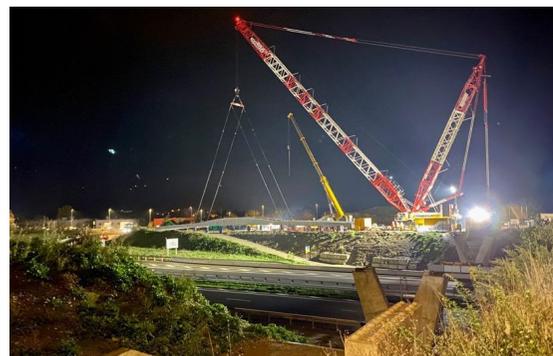
La liaison piétons/cycles la Bâtie - le Versoud débutera au niveau de la RD165, au sud de cette passerelle.

▼ Plan du projet de PEM à La Bâtie



► Pose de la passerelle modes actifs (2023)

Photos : Communauté de Communes Le Grésivaudan



Les voies cyclables existantes

Rive droite

La route départementale RD165 présente une bande cyclable de la sortie de Saint-Ismier jusqu'au pont du Versoud. Bilatérale à la sortie de Saint-Ismier, elle se poursuit de façon unilatérale dans le sens nord-sud jusqu'au pont de la Bâtie.

Dans le sens sud-nord, une voie verte permet de connecter la piste bilatérale.

Rive gauche

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée en sortie du pont jusqu'au giratoire desservant la ZA « Grande Île »

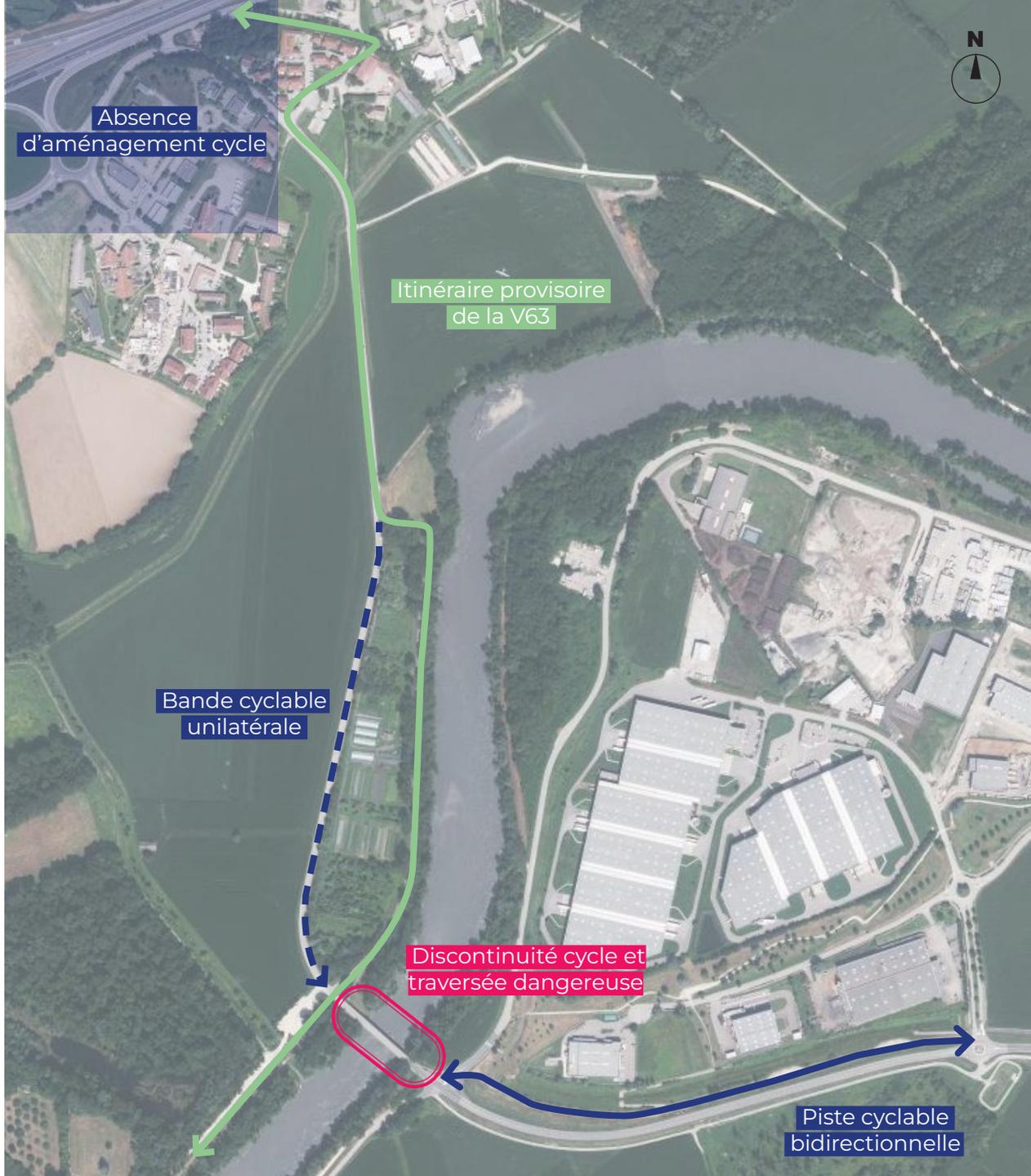
Le projet de la Belle Via

L'actuelle véloroute V63 reliant la Drôme à la Savoie emprunte un itinéraire provisoire dans le Grésivaudan.

Afin d'améliorer l'infrastructure, le département de l'Isère porte la maîtrise d'ouvrage d'un nouvel itinéraire, la Belle Via. Il se découpe en 3 tronçons : La Bâtie-La Terrasse, la traversée de l'Isère entre La Terrasse et Tencin, et le tronçon Tencin - Savoie.

Sur la partie aménagée le long de la route départementale RD 165, le Département prévoit une voie verte de 3m de large séparée de la chaussée par un séparateur physique.

La Belle Via sera déjà en service lors de la création de la liaison cyclable inter-rives entre La Bâtie et le Versoud.



▲ Aménagements cyclables existants

Projet de création d'un passage souterrain entre les secteurs Clos Mars et La Bâtie

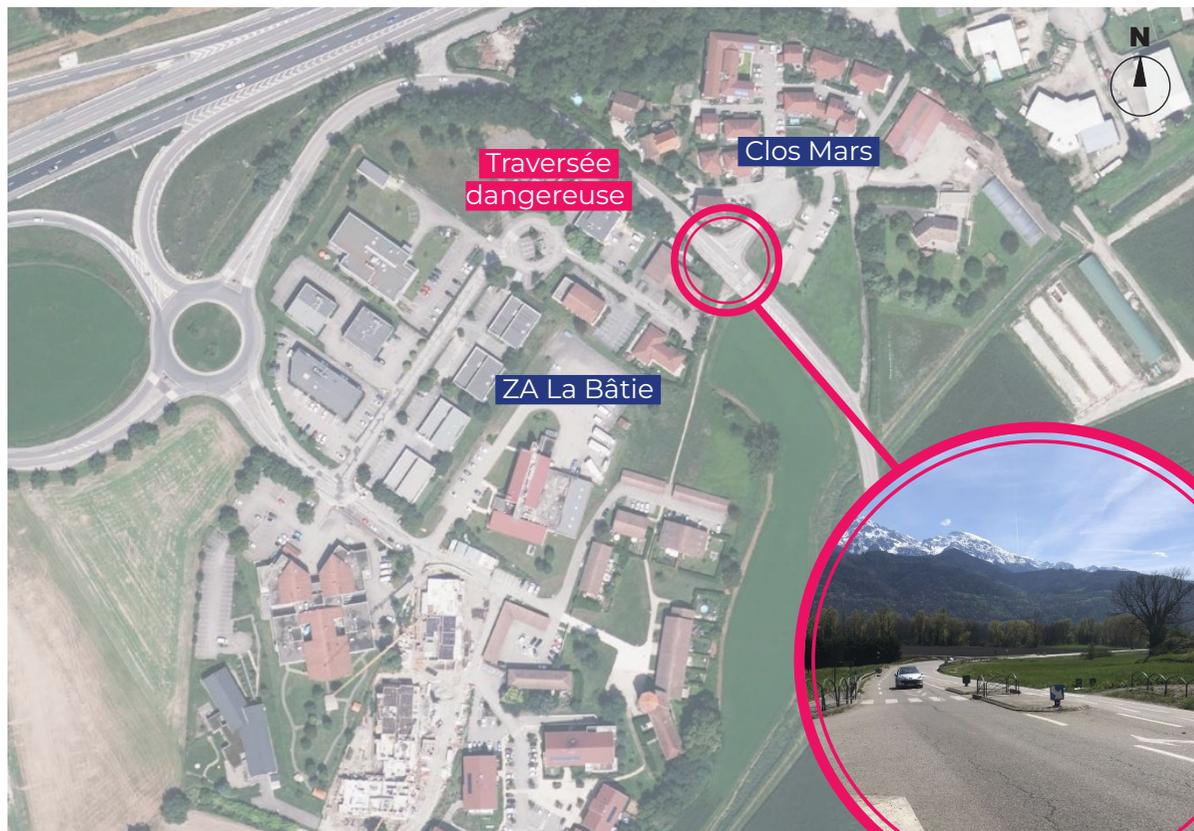
Une étude préliminaire, pilotée par la commune de Saint-Ismier, a été réalisée pour la création d'un passage souterrain permettant de relier le quartier du Clos Mars au PEM de la Bâtie, via la zone d'activité de la Bâtie.

Ce projet est intégré à la liaison inter-rives La Bâti-Le Versoud. Il permettra aux piétons et aux cyclistes de traverser la RD 165 en sécurité, et aux cyclistes de rejoindre la future Belle via.

Ouvrage de franchissement : le pont de la Bâtie

Ce pont construit en 1975 comprend 2 voies de circulation de 3 mètres et 2 trottoirs de 1 mètre. Aujourd'hui, il n'existe pas de piste cyclable sur ce pont. L'élargissement du pont pour permettre une traversée sécurisée des cyclistes a été étudié. La solution n'a pas pu être retenue du fait des caractéristiques techniques du pont.

La construction d'une passerelle dissociée du pont existant est envisagée dans le projet.



▲ Projet de création d'un passage souterrain entre les secteurs Clos Mars et La Bâtie



▲ Traversée de la RD 165
Photo INGEROP



► Pont de La Bâtie
Photos INGEROP

LE CHOIX DE L'ITINÉRAIRE

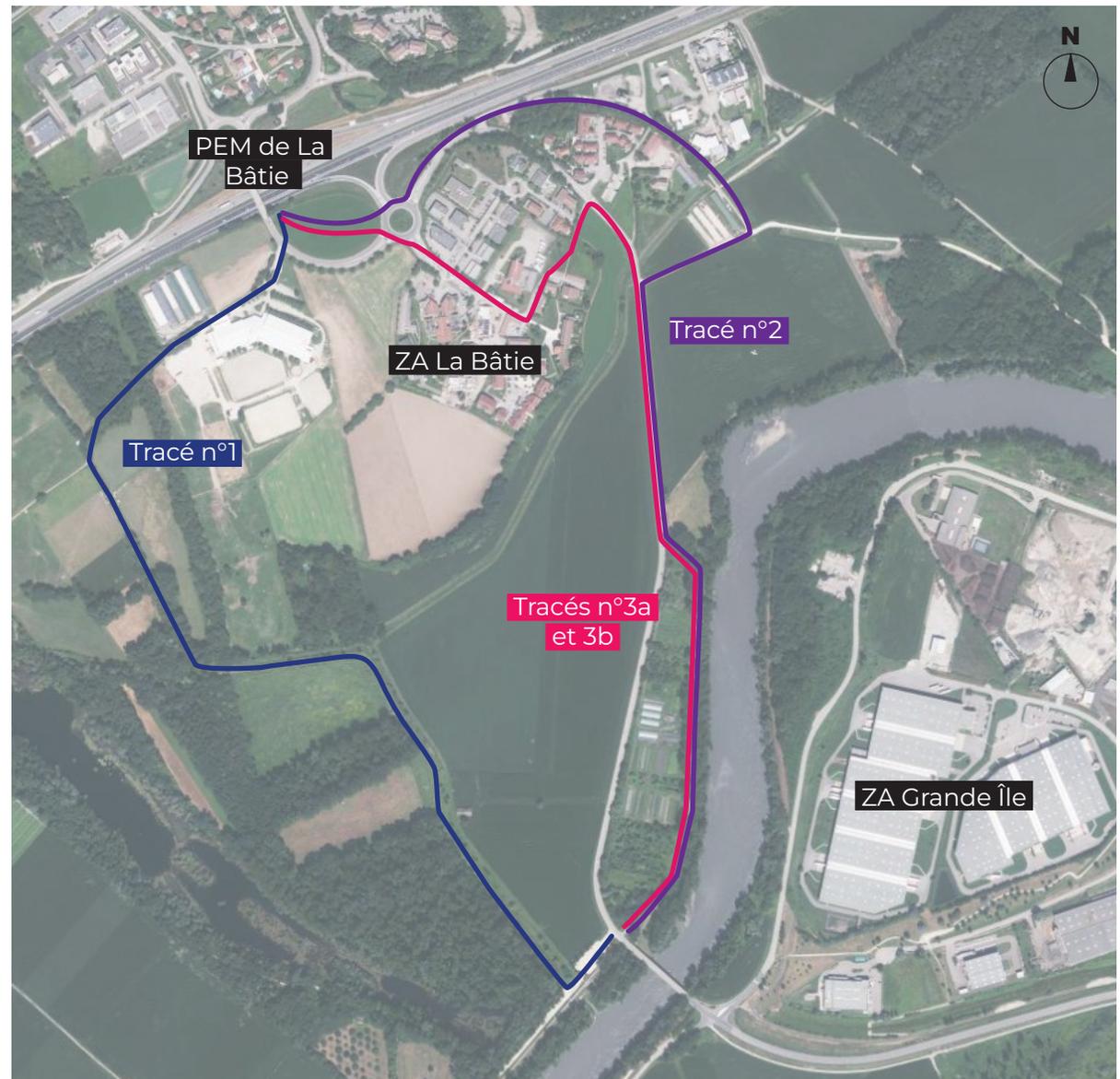
Le choix du tracé

Trois tracés ont été étudiés par le SMMAG pendant les études préliminaires :

- **Tracé n°1** : Cet itinéraire relie le PEM au bois de la Bâtie (classé Espace Naturel Sensible) qu'il traverse par un chemin d'exploitation et de promenade, puis rejoint le pont du Versoud en traversant la RD165.
- **Tracé n°2** : À la sortie du PEM, ce tracé prend l'extérieur du rond-point, se poursuit sur le chemin des Silos avant de rejoindre le tracé de la future Belle-Via.
- **Tracé n°3a** : À la sortie du PEM, le parcours traverse la RD165 pour continuer sur l'allée de la Bâtie puis franchit à niveau la RD 165 avant de rejoindre la future Belle via.
- **Tracé n°3b** : Comme pour le tracé n°3a, le tracé traverse la RD165 pour continuer sur l'allée de la Bâtie puis franchit la RD 165, par un passage souterrain, avant de rejoindre la future Belle via.

Une analyse multicritères de ces différentes options a été effectuée. Il en ressort que le tracé n°1 est un itinéraire plutôt orienté pour la promenade et le loisir. Des contraintes réglementaires et de sécurité rendent impossible le tracé n°2. Le tracé 3a, quant à lui, ne permet pas une traversée sécurisée de la RD 165 dans le secteur Clos Mars.

C'est donc le tracé 3b qui est privilégié pour assurer une continuité cyclable sécurisée reliant le pôle d'échange multimodal de la Bâtie aux aménagements cyclables de la zone d'activité « Grande Île », notamment pour les trajets domicile-travail.



▲ Présentation des trois tracés

Le franchissement de l'Isère

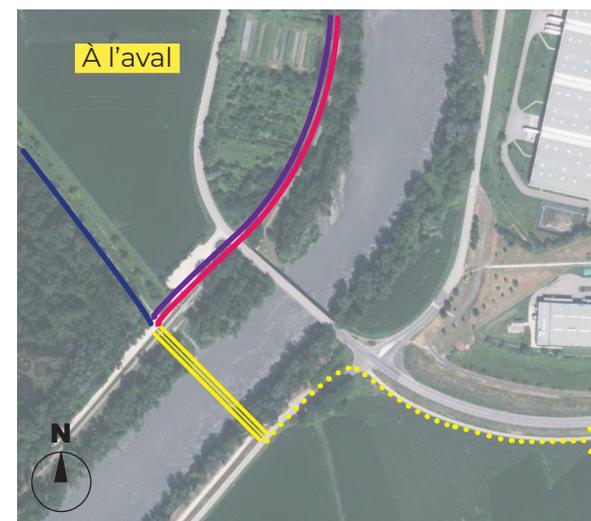
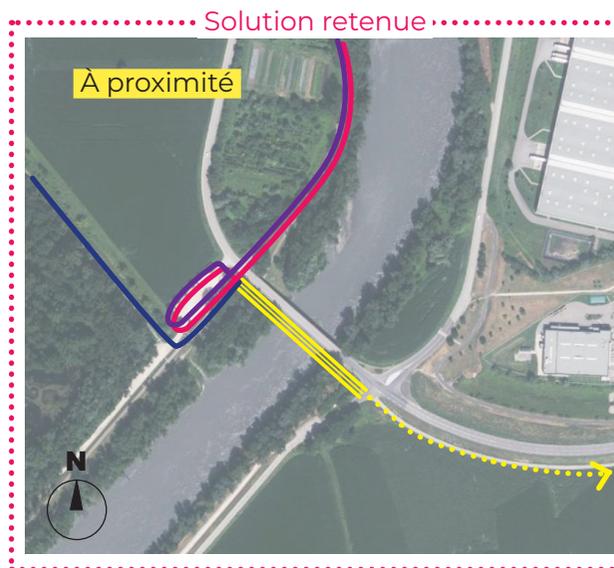
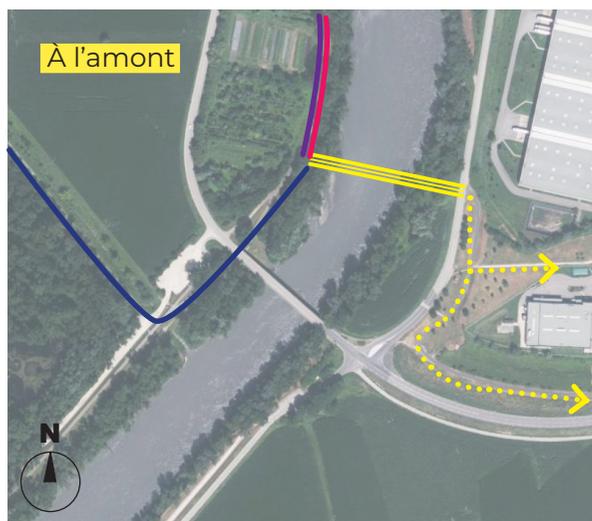
Trois solutions ont été étudiées par le SMMAG :

- A l'amont du pont de la Bâtie
- A proximité immédiate à l'aval du pont de la Bâtie
- A l'aval du pont de la Bâtie

Au terme de l'analyse, la solution ayant le moins d'impacts techniques et hydrauliques est la solution à proximité immédiate à l'aval du pont de la Bâtie.



▲ Pont de La Bâtie - INGEROP



▲ Présentation des trois options de franchissement

L'ITINÉRAIRE RETENU

L'itinéraire le plus adapté, le scénario 3b

En sortie de la passerelle franchissant l'A41, pour rejoindre l'allée de la Bâtie, l'itinéraire traverse la RD 165 à proximité du giratoire.

Après avoir traversé la Bâtie, il franchit la route de Lancey (RD 165), via un passage inférieur, qu'il longe ensuite jusqu'à la Belle Via. Le passage inférieur permet de sécuriser la traversée de la RD 165 et de connecter la Bâtie à la Belle Via.

Le Clos Mars est connecté au PEM de la Bâtie.

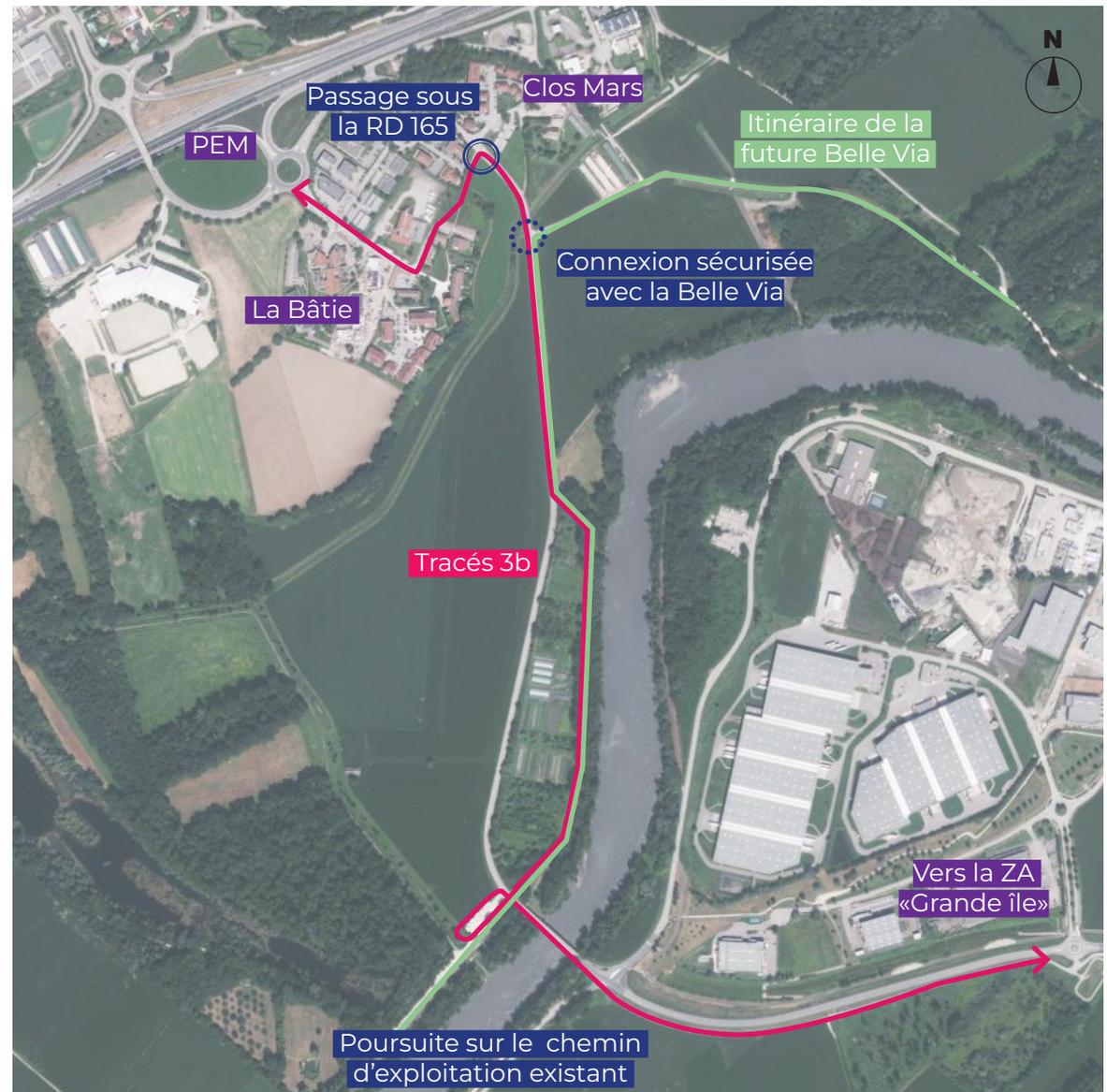
Une partie des infrastructures est mutualisée avec un tronçon de la Belle Via.

L'itinéraire se poursuit, il franchit l'Isère grâce à la passerelle située à proximité immédiate du pont routier existant, traverse la route de l'Isère avant de rejoindre le chemin d'exploitation existant. Le tracé continue jusqu'au giratoire et se raccorde aux espaces cyclables existants.

Préservation et valorisation de l'environnement

Le projet traverse deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), ainsi que deux zones humides. Le secteur est également concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Des inventaires des espèces végétales et animales sont en cours dans le périmètre d'étude. Les études environnementales vont se poursuivre tout au long de l'élaboration du projet, pour veiller notamment à la protection des zones à forts enjeux, à la tranquillité des espèces animales recensées ainsi qu'à la préservation des ressources en eau.



▲ Présentation de l'itinéraire

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Organisée par le SMMAG, maître d'ouvrage du projet, cette concertation est menée en référence à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs de la concertation

La concertation publique concernant la réalisation d'une voie cyclable sécurisée reliant le pôle d'échange multimodal de la Bâtie à la zone d'activité « Grande Île », en franchissant l'Isère, aura pour objectifs de :

Donner au public toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet.

Écouter, échanger et recueillir l'avis de chacun.

Ainsi, chacun peut s'exprimer sur les hypothèses de tracé et sur l'itinéraire envisagé. Les avis recueillis vont permettre de mieux comprendre les attentes de chacun et de les prendre en compte dans la phase d'études qui sera poursuivie après la concertation publique.

Les modalités de la concertation

Du 8 janvier au 18 février 2024, le SMMAG propose à toutes les personnes concernées par le projet de s'informer et de donner leur avis.

Pour s'informer

Le présent dossier de concertation synthétise les différentes études réalisées ou en cours. Le dossier de concertation est un dossier « d'étape », destiné à introduire le dialogue entre la population, les acteurs locaux et le maître d'ouvrage après avoir exposé l'opportunité du projet. Ce n'est pas la présentation du projet définitif.

Le dossier de concertation est mis à la disposition du public :

- Dans les mairies des communes de Saint-Ismier, du Versoud, de Villard-Bonnot, de Saint-Nazaire-Les-Eymes et au siège du SMMAG (1 place André Malraux à Grenoble) et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (390 Henri Fabre à Crolles).
- Sur le site internet du SMMAG : <https://smmag.fr/plateforme-participative/les-concertations/>

Pour donner son avis

- Des registres d'expression sont disponibles dans les mairies de : Saint-Ismier, Le Versoud, Villard-Bonnot, Saint-Nazaire-Les-Eymes et au siège du SMMAG (1 place André Malraux à Grenoble).

- Un formulaire de contribution est disponible sur la plateforme participative du SMMAG : <https://smmag.fr/plateforme-participative/les-concertations/>

Pour échanger, poser des questions

Deux réunions publiques de concertation seront organisées :

- Le 18 janvier 2024 à 19h en salle du conseil de la Mairie du Versoud.
- Le 24 janvier 2024 à 19h en salle des mariages de la Mairie de Saint-Ismier.

Et après ?

Le bilan de la concertation reprendra de façon synthétique l'ensemble des avis et remarques exprimés par le public lors de la concertation. Une fois délibéré par le SMMAG, ce bilan sera rendu public et mis à disposition après délibération par le Comité Syndical.

Suivez l'actualité du projet sur le site du SMMAG



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

Les procédures réglementaires auxquelles sera soumis le projet ne sont pas encore connues. Elles dépendront notamment des résultats des études environnementales et des contraintes d'acquisitions foncières.

Deux hypothèses sont encore possibles. Si le projet n'est pas soumis aux procédures d'autorisations environnementales et/ou de déclaration d'utilité publique, les travaux pourraient démarrer dès 2025. La mise en service serait alors envisagée pour fin 2026.

Si des autorisations environnementales et/ou une déclaration d'utilité publique doivent être obtenues, les travaux ne pourraient alors commencer qu'à partir de 2026. La mise en service serait alors envisagée fin 2027.

Le SMMAG assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet. À ce titre, il définit les objectifs, le calendrier et le budget.

Le montant des travaux est estimé à 4,840 millions d'euros HT. Les 2/3 de l'investissement sont portés par le SMMAG. Le Département de l'Isère complète le 1/3 restant.



Toutes les informations sur
la concertation sur le site :
www.smmag.fr

SMMAG

Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

